



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-797

Version PDF

Ottawa, le 27 octobre 2010

Avis de demande reçue

Carleton-sur-Mer, Sainte-Marguerite-Marie, Port-Daniel, Chandler, Percé, Gaspé, Rivière-au-Renard, Cloridorme et Anse-au-Valleau (Québec); St-Quentin, Tracadie-Sheila et Kedgwick (Nouveau-Brunswick)

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 16 novembre 2010

Le Conseil a été saisi de la demande suivante :

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Requérante et endroit

1. CHAU-TV Communications Itée

Carleton-sur-Mer, Sainte-Marguerite-Marie, Port-Daniel, Chandler, Percé, Gaspé, Rivière-au-Renard, Cloridorme et Anse-au-Valleau (Québec); St-Quentin, Tracadie-Sheila et Kedgwick (Nouveau-Brunswick)
Demande 2010-1495-1

1. Carleton-sur-Mer, Sainte-Marguerite-Marie, Port-Daniel, Chandler, Percé, Gaspé, Rivière-au-Renard, Cloridorme et Anse-au-Valleau (Québec); St-Quentin, Tracadie-Sheila et Kedgwick (Nouveau-Brunswick)
Demande 2010-1495-1

Demande présentée par **CHAU-TV Communications Itée** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue française CHAU-TV Carleton-sur-mer afin d'ajouter des émetteurs post transition à Carleton-sur-Mer, Sainte-Marguerite-Marie, Port-Daniel, Chandler, Percé, Gaspé, Rivière-au-Renard, Cloridorme et Anse-au-Valleau (Québec), ainsi qu'à St-Quentin, Tracadie-Sheila et Kedgwick (Nouveau-Brunswick).

Le nouvel émetteur à Carleton-sur-mer serait exploité au canal 5 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 5 560 watts (PAR maximale de 9 850 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen (HEASM) de 482,2 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de 1,3 %, passant de 170 000 à 172 157 personnes.

Le nouvel émetteur à Sainte-Marguerite-Marie serait exploité au canal 3 avec une PAR moyenne de 522 watts (PAR maximale de 1 680 watts avec une HEASM de 199,6 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de 173 %, passant de 25 270 à 69 083 personnes.

Le nouvel émetteur à St-Quentin serait exploité au canal 31 avec une PAR moyenne de 67 watts (PAR maximale de 226 watts avec une HEASM de 96,2 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter d'environ 29 %, passant de 4 307 à 5 560 personnes.

Le nouvel émetteur à Port-Daniel serait exploité au canal 10 avec une PAR moyenne de 7 watts (PAR maximale de 21 watts avec une HEASM de 152 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de 90 %, passant de 1 866 à 3 562 personnes.

Le nouvel émetteur à Chandler serait exploité au canal 26 avec une PAR moyenne de 75 watts (PAR maximale de 184 watts avec une HEASM de 22,3 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de 62 %, passant de 4 774 à 7 713 personnes.

Le nouvel émetteur à Percé serait exploité au canal 13 avec une PAR moyenne de 3 767 watts (PAR maximale de 10 375 watts avec une HEASM de 389,7 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 23 %, passant de 35 604 à 43 636 personnes.

Le nouvel émetteur à Gaspé serait exploité au canal 7 avec une PAR moyenne de 130 watts (antenne non-directionnelle avec une HEASM de 75,6 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 96 %, passant de 8 333 à 16 307 personnes.

Le nouvel émetteur à Rivière-au-Renard serait exploité au canal 4 avec une PAR moyenne de 300 watts (PAR maximale de 990 watts avec une HEASM de 228 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 8 %, passant de 17 042 à 18 329 personnes.

Le nouvel émetteur à Cloridorme serait exploité au canal 11 avec une PAR moyenne de 37 watts (PAR maximale de 110 watts avec une HEASM de 30,4 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 188 %, passant de 1 200 à 3 450 personnes.

Le nouvel émetteur à Anse-au-Valleau serait exploité au canal 12 avec une PAR moyenne de 43 watts (PAR maximale de 75 watts avec une HEASM de 54,1 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 242 %, passant de 1 280 à 4 377 personnes.

Le nouvel émetteur à Tracadie-Sheila serait exploité au canal 9 avec une PAR moyenne de 25 watts (antenne non-directionnelle avec une HEASM de 48,9 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 49 %, passant de 9 318 à 13 914 personnes.

Le nouvel émetteur à Kedgwick serait exploité au canal 27 avec une PAR moyenne de 93 watts (antenne non-directionnelle avec une HEASM de 66,6 mètres).

L'implantation de cet émetteur verrait le nombre de téléspectateurs potentiels augmenter de près de 166 %, passant de 1 890 à 5 026 personnes.

Le Conseil note que cette demande est presque entièrement conforme à l'Avis n°SMBR-006-08 – *Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie (le Ministère) à l'exception de deux émetteurs. Dans le cas de l'émetteur de Chandler, la titulaire propose d'utiliser le canal 26 au lieu du canal 6 tel qu'alloué par le Ministère et, dans le cas de l'émetteur de Cloridorme, la titulaire propose l'utilisation du canal 11 au lieu du canal 16 qui lui était alloué.

Le Conseil note aussi que la titulaire veut ainsi se conformer à *Cadre révisé pour l'attribution de licences aux services de télévision numérique en direct*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-69, 10 février 2010.

Adresse de la titulaire :

349, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec)
G0C 1J0
Télécopieur : 418-862-9752
Courriel : gdumont.adm@videotron.ca

Examen de la demande :

Pour l'émetteur de Carleton-sur-mer :
À l'adresse de la titulaire

et

Pour l'émetteur de Sainte-Marguerite-Marie :
Municipalité de Ste-Marguerite
15, chemin la Vérendrye
Saint-Marguerite-Marie (Québec)

Pour l'émetteur de St-Quentin :
Municipalité de St-Quentin
10, rue Deschênes
St-Quentin (Nouveau-Brunswick)

Pour l'émetteur de Port-Daniel :
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
494, autoroute 132
Port-Daniel/Gascons (Québec)

Pour l'émetteur de Chandler :
Ville de Chandler
35, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec)

Pour l'émetteur de Percé :
Hôtel de ville de Percé
137, route 132 Ouest
Percé (Québec)

Pour les émetteurs de Gaspé, Rivière-au-Renard et Anse-au-Valleau :
Ville de Gaspé
25, de l'Hôtel de ville
Gaspé (Québec)

Pour l'émetteur de Cloridorme :
Municipalité du canton de Cloridorme
472, route 132
Cloridorme (Québec)

Pour l'émetteur de Tracadie-Sheila :
Ville de Tracadie-Sheila
3620, rue Principale
Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick)

Pour l'émetteur de Kedgwick :
Municipalité de Kedgwick
114, rue Notre-Dame
Kedgwick (Nouveau-Brunswick)

Participation du public

Date limite d'interventions

16 novembre 2010

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le

[[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion](#)]

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro

819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs interventions.

Examen des documents

La demande est disponible en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes interventions sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes interventions soumise sera accessible à partir de cette liste. On peut y accéder en sélectionnant « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par cette demande ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
 Édifice central
 1, promenade du Portage, pièce 206
 Gatineau (Québec)
 J8X 4B1
 Tél. : 819-997-2429
 Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
 99, chemin Wyse
 Bureau 1410
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
 B3A 4S5
 Tél. : 902-426-7997
 Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
 Bureau 504
 Montréal (Québec)
 H2Z 1G2
 Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
 Bureau 624
 Toronto (Ontario)
 M4T 1M2
 Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
 275, avenue Portage
 Bureau 1810
 Winnipeg (Manitoba)
 R3B 2B3
 Tél. : 204-983-6306
 Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue
 Bureau 620
 Regina (Saskatchewan)
 S4P 0M8
 Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
 Bureau 520
 Edmonton (Alberta)
 T5J 3N4
 Tél. : 780-495-3224

858, rue Beatty
Bureau 290
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1C1
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322
Secrétaire général